



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr 52'000.- pour la transformation de l'appartement situé dans le Collège de 1915 en bureaux et en salle de psychomotricité

Vallorbe, le 6 avril 2017 / FM / SC / RB

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu de l'augmentation constante de la population, il s'avère indispensable d'ouvrir une nouvelle classe enfantine supplémentaire à la rentrée scolaire d'août 2017.

Dans un souci de rationalité, soit réunir les écoliers de la 1^e à la 6^e primaire sous un même toit, il est prévu de récupérer la salle mise à disposition des psychologues, psychomotricien-nes et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) située dans le Collège des 3 Vallons.

De nouveaux locaux devraient dès lors être adaptés pour accueillir les PPLS, travaux à entreprendre durant les vacances scolaires d'été 2017. Le projet prévu est ainsi de transformer l'appartement sis au rez-de-chaussée du Collège de 1915 en bureaux, en y intégrant également la salle de psychomotricité qui se trouve actuellement dans le Complexe du Simplon.

A titre de rappel, ce logement est devenu vacant suite à la démission de l'ancien couple de concierges et à la décision de mandater une entreprise externe pour les nettoyages de l'ensemble des bâtiments scolaires.

Le rapprochement de la salle de psychomotricité dans le Collège de 1915 permettra en outre d'éviter aux élèves de devoir quitter l'enceinte des bâtiments scolaires afin de s'y rendre.

Le coût des travaux prévus pour cette transformation se présente ainsi (prix toutes taxes comprises) :

démolition	Fr.	1'700.-
maçonnerie	Fr.	4'500.-
électricité	Fr.	6'000.-
informatique	Fr.	8'000.-
peinture	Fr.	6'000.-
menuiserie	Fr.	8'000.-
sols	Fr.	8'600.-
études, plans et gestion de chantier	Fr.	4'500.-
divers et imprévus (10%)	Fr.	4'700.-

Total	Fr.	52'000.-
-------	------------	-----------------

Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité recommande au Conseil d'accepter ce préavis en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal n° 06/17,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 52'000.- pour la transformation de l'appartement situé dans le Collège 1915 en bureaux et en salle de psychomotricité;
2. de porter la dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Roland Brouze, Municipal des écoles

